

ACTION 46 ETABLIR UN PLAN VELO INTERCOMMUNAL

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

Financements envisagés

- > Contrat Régional d'Agglomération
- > AggloBus (budget étude)

CONTEXTE LOCAL

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbain, le diagnostic effectué a montré la pertinence de développer l'usage du vélo sur l'Agglomération.

Bien qu'une politique cyclable soit en voie de développement (rocade verte, développement des pistes cyclables... voir fiche-action 5) et se traduise par l'émergence de projets au niveau communal, il n'existe pas à l'heure actuelle de programmation au niveau intercommunal qui permettrait des liaisons entre les communes et veillerait ainsi à leurs cohérences.

Cette action répond à une demande naissante et croissante de la part des usagers qui mettent en avant le manque de "continuités" vélo existant entre les communes, et s'inscrit également dans une approche plus large de la mobilité (développement de l'intermodalité).

Résultat attendu

- > Développer la pratique du vélo (loisirs, domicile-travail...) entre les communes ;
- > Structurer une réflexion liée à l'usage du vélo à l'échelle intercommunale ;
- > Développer l'intermodalité ;
- > Répondre aux attentes des usagers.

DESCRIPTIF

- Elaboration d'un schéma directeur cyclable intercommunal (itinéraires, stationnements, jalonnements...);
- Produire une charte des aménagements et équipements cyclables (charte du vélo);
- Poser les bases d'une politique cyclable à l'échelle intercommunale et définir des modalités de financements pluriannuelles.

PILOTE

- Bourges Plus
- Elu référent : R. NARBOUX - service ressource : Service Développement Territorial.

PARTENAIRES

Les 14 communes, l'ADEME, le Conseil Régional du Centre, le Conseil Général du Cher, la SNCF, l'association Mon cher vélo, le Club des villes cyclables, le Pays de Bourges

Calendrier prévisionnel

2012

- Elaboration du schéma directeur
- Elaboration d'une charte du vélo

2013-2014

- Début de mise en œuvre du schéma
- Consolidation de la politique cyclable

BUDGET PRÉVISIONNEL

- Elaboration du schéma et de la charte : 64 240 € HT (dont 30% soit 9 000 € financés par le Contrat Régional d'Agglomération).

| Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action | |
|--|--|
| ✓ | La lutte contre le changement climatique |
| | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources |
| ✓ | La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations |
| ✓ | L'épanouissement de tous les êtres humains |
| | Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables |